



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
16/06/2023	16/06/2023	19	10	14	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe		X	Mr PONTIER Michel
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	Mme MARTINEZ Sonia
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric			
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	Mr ANGOSTO Richard
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	Mr GLADE Alain
Mr SIRET Gérard		X	Mme MALARTRE Eloïse
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mme HAAS Valérie		

Délibération n°2023-06-20-03

Résultat du vote

19 pour

Objet : Délégation au maire la compétence relative aux marchés publics

L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer certaines attributions de cette assemblée.

Il est proposé de déléguer au Maire la compétence relative au marché public « Création d'un terrain de Foot à 5.

Mr le Maire rendra compte à la prochaine réunion obligatoire du conseil municipal de la décision prise en vertu de la présente délégation de pouvoir (art. L 2122-23 du code général des collectivités territoriales).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Mr le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution du marché public « Création d'un terrain de Foot à 5 » et ceci pour un montant inférieur à 110 000 € TTC.
- **D'AUTORISER** Mr le maire de charger le 1^{er} Adjoint de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Mr le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
A. GLADE

